

Département de la **Marne**
Canton de Fismes Montagne de Reims
Arrondissement de Reims

Mairie de Germigny
51390 GERMIGNY
<http://mairie.germigny.a3w.fr/>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 juillet 2022

Présents : M. PONSART Patrick, M. ARIZZI Bruno, Mme RASSELET Séverine, Mme NUPS Nathalie, Mme NANET Hélène, Mr DELOY Laurent

Absents non excusés : Mr CHAUNUT Jean-Yves.

Absents excusés : Mme TABALA Stéphanie, Mr WENTZEL Hervé, Mme RASSELET Marie, Mr MARTIN Frédéric.

Procurations : Mme TABALA Stéphanie donne procuration à M ARIZZI Bruno, Mr WENTZEL Hervé donne procuration à M PONSART Patrick.

Secrétaire : Mme RASSELET Séverine

Arrivée de Mme NANET et Mr DELOY durant la réunion.

L'an deux mil vingt-deux, le 12 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Germigny, sous la Présidence du Maire, Mr ARIZZI Bruno.

La séance est ouverte à 19h00.

Ordre du jour :

- Présentation du prêt pour l'aménagement paysager
- Questions diverses.

1- Présentation du prêt pour l'aménagement paysager :

Deux emprunts seront nécessaires pour la réalisation de l'aménagement paysager :

- Un prêt TVA à 42 000€, durée 24 mois (taux variable).
- Un prêt principal de 108 000,00 € selon plusieurs possibilités :
 - Un prêt moyen terme sur 10 ans, taux 2,53%, frais de dossier 108 €, échéances en euros 12 359,08 €, coût total des intérêts, 15 590,83 €
 - Un prêt moyen terme sur 12 ans, 2,63%, frais de dossier 108€, échéances en euros 10 611, 66, coût total des intérêts 19 339,87
 - Un prêt moyen terme sur 15 ans, 2,73%, 108€ de frais de dossier, échéances en euros 8 871,04, coût total des intérêts 25 065,53

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 8 voix pour, d'approuver que le maire puisse effectuer deux emprunts auprès du crédit agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 8 voix pour, de faire :

- Un emprunt de 42 000,00 € sur deux ans.
- Un emprunt de 108 000,00 € sur 15 ans.

2- Questions diverses :

Arrosage de bacs à fleurs : il y a un manque d'arrosage dans certains bacs, cela sera fait par le conseil.

Budget prévisionnel d'entretien pour donner suite aux travaux de l'aménagement : il faudra faire un budget prévisionnel à partir de l'année 2024.

Information auprès des habitants sur le projet d'Aménagement : Le conseil prévoit une réunion d'information courant septembre/octobre.

Plus de questions, la séance est levée à 20H00.

Le maire

Bruno ARIZZI